

Saint-Léon-de-Standon, le 30 octobre 2006

Monsieur Claude Béchar

Cabinet du ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : *Demande d'audience publique*
Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures
connexes par la Société en commandite Rabaska

Monsieur le Ministre,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) estime qu'il est essentiel d'approfondir certains aspects du projet de terminal méthanier Rabaska. Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de la société en commandite Rabaska et nous participons actuellement au processus d'évaluation du gouvernement fédéral. Nous avons au cours de ces démarches adressé certaines questions au promoteur du projet d'implantation du terminal méthanier à Lévis.

Nous souhaitons donc que des audiences publiques soient tenues relativement au projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes par la société en commandite Rabaska. Nous sommes informé que vous avez déjà ordonnée la tenue d'audiences publiques pour le 4 décembre 2006 relativement au projet Rabaska.

.../2

Nous estimons que le contexte des changements climatiques et leurs implications environnementales, sociales et économiques nous impose de bien évaluer la justification énergétique, les alternatives et les effets du projet sur les engagements internationaux. L'effet du projet sur le marché de l'énergie et sur les émissions de gaz à effet de serre du Québec et du Canada devrait aussi être étudié d'une manière particulièrement attentive.

Nous entendons d'ailleurs profiter de la tenue de l'audience publique pour présenter notre opinion sur le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska. Nous aborderons les aspects suivants :

- La justification énergétique et les besoins en énergie au Québec;
- Les émissions de gaz à effet de serre du projet;
- Les implications du projet sur le Protocole de Kyoto;
- Les effets du projet sur la production de pétrole au Canada.

Nous espérons donc que l'audience publique permettra de répondre aux questions soulevées jusqu'à maintenant. Nous sommes convaincus que l'étude approfondie du projet et de ses implications dans le cadre du processus des audiences publiques éclairera la population québécoise sur les avantages et les inconvénients liés au projet.

Original signé :

30 octobre 2006

André Bélisle, Président

Date

c.c. : Dominic Cliche, Agence canadienne d'évaluation environnementale